



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce **26<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017**, à 18h30 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Alain Delarosbil

Messieurs Hébert Huard et Frédéric Delarosbil sont arrivés peu après le début de la séance.

Est également présente : Madame Karen Loko, greffière.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18h37 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### **2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

**Les conseillers présents (6) acceptent l'ordre du jour modifié même si le délai légal de 24 heures n'a pas été respecté.**

### **2017-07-196     3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents ou de de correspondance
5. Résolution portant sur une réponse à une contre-proposition dans le dossier CQ-2016-6232
6. Résolution portant sur l'embauche d'un aide-technicien en bâtiment
7. Résolution portant sur l'embauche d'un directeur du service des sports et des activités récréatives
8. Résolution visant l'adoption d'un avenant numéro 3 relatif à un crédit sur l'aménagement paysager du Complexe sportif de Paspébiac
9. Résolution autorisant l'élaboration d'un devis de performance pour la construction d'un bâtiment de service sur le Banc-de-Pêche
10. Résolution visant à donner mandat à la direction générale en vue d'obtenir une subvention pour le bâtiment de service

11. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement d'emprunt 2017-447 relatif à l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac
12. Résolution autorisant un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac
13. Résolution autorisant un appel d'offres pour la réalisation du parc de stationnement du Centre Culturel de Paspébiac
14. Nomination de la présidente d'élection suite à un changement de greffier
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

**2017-07- 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

Aucun

**2017-07-197 5- RÉSOLUTION PORTANT SUR UNE RÉPONSE À UNE CONTRE-PROPOSITION DANS LE DOSSIER CQ-2016-6232**

**CONSIDÉRANT QUE** Me Boucher a fait une contre-proposition verbale le 26 juillet 2017 au procureur de la Ville, Me Assels, afin de régler définitivement le dossier CQ-2016-6232;

**CONSIDÉRANT QUE** la contre-proposition doit être soumise au conseil municipal afin qu'il dispose de ses modalités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de Me Boucher a été transmise aux membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil refuse l'offre transactionnelle telle que formulée par Me Jean Carol Boucher et maintient son offre initiale d'une indemnité de fin de contrat correspondant à trois mois de salaire présentée lors du congédiement de son client.

**Adoption unanime**

**2017-07-198 6- RÉSOLUTION PORTANT SUR L'EMBAUCHE D'UN AIDE-TECHNICIEN EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2017 l'ouverture de postes en ressources humaines, notamment celui d'aide-technicien en bâtiment;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'issue de la période d'affichage interne, une seule candidature a été reçue;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite personne est un employé de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'issue d'une entrevue, la candidature de la personne a été retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'**article 8.02 b) de la Convention Collective** des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Paspébiac, la personne nouvellement

embauchée au poste d'aide-technicien en bâtiment est soumise à une période d'initiation (définie à l'article 3.07) de quarante (40) jours;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil procède à l'embauche du candidat unique et employé de la Ville à titre d'aide-technicien en bâtiment selon l'échelle salariale convenue dans la Convention Collective.

**Adoption unanime**

**2017-07-199 7- RÉSOLUTION PORTANT SUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS ET DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2017 l'ouverture de postes en ressources humaines, notamment celui de directeur du service des sports et des activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite promouvoir à ce poste l'employé qui occupe actuellement le poste de coordonnateur adjoint des sports et de la famille;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne a été rencontrée;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil entérine la promotion du coordonnateur adjoint des sports et de la famille comme directeur du service des sports et des activités récréatives **à compter du 14 août 2017** et que les conditions de travail soient celles en vigueur dans l'Entente Collective entre la Ville de Paspébiac et les cadres supérieurs.

**Adoption unanime**

**2017-07-200 8- RÉSOLUTION VISANT L'ADOPTION D'UN AVENANT NUMÉRO 3 RELATIF À UN CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU COMPLEXE SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat relatif à l'aménagement paysager autour du Complexe sportif a été attribué par appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le consortium LFG-Honco propose un crédit pour les bordures extérieures, l'ensemencement, les arbres et arbustes ainsi que l'ajout du MG-20 (6'') dans le stationnement d'un montant de soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-huit cents (78 484.38\$);

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de la proposition de LFG-Honco, le gestionnaire Axor considère que le crédit offert représente le coût réel de l'aménagement paysager autour du Complexe sportif;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil accepte la proposition du consortium LFG-Honco tel que recommandé par le gestionnaire du projet Axor.

**Adoption unanime**

2017-07-201 9- **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ÉLABORATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE SUR LE BANC-DE-PÊCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 novembre 2014, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment de l'ancien Chantier Maritime de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, suite à un appel d'offres remporté par le Cabinet Bang Architecture, possède les plans préliminaires du nouveau bâtiment de service sur le Banc-de-Pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau bâtiment vise, entre autres, à répondre à des besoins de services touristiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal autorise la direction générale à élaborer un devis de performance visant la conception et la réalisation dudit bâtiment.

**Adoption unanime**

2017-07-202 10- **RÉSOLUTION VISANT À DONNER MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE EN VUE D'OBTENIR UNE SUBVENTION POUR LE BÂTIMENT DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède les plans préliminaires pour la construction d'un nouveau bâtiment de service sur le Banc-de-Pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau bâtiment vise, entre autres, à répondre à des besoins de services touristiques;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil mandate la direction générale d'élaborer une demande de subvention dans le cadre du projet du nouveau bâtiment de service du Banc-de-Pêche.

**Adoption unanime**

2017-07-203 11- **AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-447 RELATIF À L'ASPHALTAGE DE CERTAINES AVENUES ET RUES DE LA VILLE**

Avis de motion est donné par **Monsieur Frédéric Delarosbil** de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt décrétant un emprunt pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac.

2017-07-204 12- RÉSOLUTION AUTORISANT UN APPEL D’OFFRES POUR L’ASPHALTAGE DE CERTAINES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE certaines rues et avenues ont besoin d’être asphaltées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite améliorer la sécurité routière sur les rues et avenues sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale à lancer un appel d’offres en vue de la réalisation de l’asphaltage de certaines avenues et rue de la Ville de Paspébiac qui seront identifiées ultérieurement.

**Adoption unanime**

2017-07- 13- RÉSOLUTION AUTORISANT UN APPEL D’OFFRES POUR LA RÉALISATION DU PARC DE STATIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE la Ville souhaite finaliser le stationnement du Centre Culturel ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par ..... et appuyé par ..... que le conseil autorise la direction générale à élaborer et lancer un appel d’offres pour la réalisation du parc de stationnement du Centre Culturel de Paspébiac.

**Adoption .....**

**REPORTÉE**

2017-07-205 14- NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D’ÉLECTION SUITE À UN CHANGEMENT DE GREFFIER

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 70 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier de la municipalité est d’office le président d’élection de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2017-05-124 du 8 mai 2017, le conseil a procédé à l’embauche de Me Karen Loko à titre de greffière de la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil confirme Me Karen Loko, greffière de la Ville, comme présidente d’élection du prochain scrutin électoral qui aura lieu en novembre 2017 et que les tarifs des rémunérations payables soient ceux qui seront adoptés par le Ministre des Affaires Municipales et de l’Occupation du Territoire en septembre 2017.

**Adoption unanime**

2017-07- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-07-206 16- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** de lever la séance extraordinaire. Il est 20h45.

---

Paul-Arthur Blais, maire

---

Me Karen Loko, greffière